



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

2018

*Créée par la loi HPST du 21 juillet 2009,
la Conférence régionale de la santé et de
l'autonomie est une instance
de démocratie en santé considérée
comme le « parlement régional de la santé ».*

*La loi NOTRe du 07 août 2015 a redéfini
les périmètres géographiques des
régions françaises.
Les conférences régionales de la santé et de l'auto-
nomie Bourgogne et Franche-Comté ont laissé la
place à la CRSA Bourgogne-Franche-Comté qui s'est
installée le 24 juin 2016 pour 4 ans.*

*Le présent rapport présente l'activité de la
Conférence et de ses commissions
pour l'année 2018.*



Créée par la loi HPST du 21 juillet 2009, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie est une instance de démocratie en santé considérée comme le « parlement régional de la santé ». La loi NOTRe du 07 août 2015 a redéfini les périmètres géographiques des régions françaises. Les conférences régionales de la santé et de l'autonomie Bourgogne et Franche-Comté ont laissé la place à la CRSA Bourgogne-Franche-Comté qui s'est installée le 24 juin 2016 pour 4 ans.

Le présent rapport présente l'activité de la Conférence et de ses commissions pour l'année 2018.

La CRSA s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées qui sont composées des membres des différents collèges. Les membres de la CRSA ne peuvent être désignés qu'au titre d'un seul collège, mais peuvent siéger dans plusieurs commissions.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie est présidée par Bruno HERRY, élu lors de la séance du 24 juin 2016.

Les vices présidents de la CRSA sont les Présidents des 4 commissions spécialisées de la CRSA, élus le 24 juin 2016.

Les missions de la CRSA sont encadrées par l'article D.1432-31 du Code de la Santé Publique :

- La CRSA a pour mission d'émettre un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS).
- Elle mène ses travaux au sein des commissions spécialisées qui devront être force de propositions sur les politiques conduites et peut constituer des groupes de travail permanents.
- Elle organise des débats publics sur les questions de santé de son choix.
- Chaque année, elle établit un rapport sur son activité.



Sommaire

I. Activité 2018 de la CRSA Bourgogne-Franche-Comté	4
1. Co-construction du projet régional de santé et avis final.....	5
2. Avis sur les zonages des professionnels de santé libéraux.....	5
3. La révision de la loi de bioéthique	6
4. L'appel à projet démocratie en santé 2018	6
5. Articulation avec les Conseils territoriaux de santé.....	7
6. Les débats publics dans les territoires de démocratie en santé	8
7. Stratégie de communication de la démocratie en santé	9
II. Perspectives 2019 de la CRSA :.....	13
Plan Ma santé 2022.....	13
Suivi du PRS	13
III. Activité 2018 des commissions spécialisées de la CRSA.....	13
1. Commission spécialisée prévention	13
2. Commission spécialisée de l'organisation des soins	15
3. Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux (CSMS)	19
4. Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé.....	20

Le mot du président

2018 a été pour la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) de Bourgogne Franche-Comté **une année importante ponctuée de moments forts** : importante pour l'intensité du travail fourni sur différents sujets ainsi que pour les avis qu'elle avait à rendre, dont celui majeur donné sur le Projet régional de santé (PRS) 2018-2028.

Donner un avis sur la politique régionale de santé à 10 ans est un des actes majeurs de la vie d'une CRSA. Trois séances plénières ont été dédiées à ce travail collaboratif en 2018 ainsi que de multiples séances en commissions spécialisées. Je remercie tous les membres de notre Conférence pour le travail fourni. Au-delà des résultats du vote obtenu sur cet avis, ce sont les recommandations que nous avons formulées qui devront faire l'objet dans les prochaines années de toute notre attention et constituer les points de vigilance et de suivi de la mise en œuvre de ce PRS BFC.

Au-delà de ce point d'orgue, **trois avis ont également été rendus sur des zonages de professionnels de santé libéraux** : les médecins généralistes, les orthophonistes, les masseurs kinésithérapeutes. Ces révisions permettent notamment l'attribution d'aides à l'installation, installations qui sont vitales sur certains de nos territoires sous-dotés en ressources de santé.

En parallèle à ces avis, **la CRSA a souhaité apporter sa contribution à la structuration de notre système autour de l'approche parcours** (de soins, de santé et de vie) portée par le PRS. Aussi, l'appel à projet construit avec la Commission spécialisée Droits des usagers (CSDU) a-t-il été réorienté autour de cette démarche.

Nous avons également participé au débat démocratique, d'une part en contribuant, via des groupes de travail ad hoc initiés par l'Espace de réflexion éthique BFC, à la révision de la loi de bioéthique et d'autre part en rendant possible des débats publics portés par les nouveaux Conseils territoriaux de santé (CTS).

Il me semble nécessaire **d'établir des liens entre les différentes instances de démocratie en santé.** CRSA, CTS, Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) sont autant de lieux créés par le législateur qu'il est nécessaire de faire dialoguer. La structure de coordination, dont j'assume le leadership, mise en place entre la CRSA et les 8 CTS de la région, constitue une première réponse à ce besoin d'échange entre le niveau régional et les départements.

Enfin, **la visibilité de la CRSA et de son action auprès de nos concitoyens** doit être une de nos préoccupations. La mise en place en 2018 d'un comité communication est une première étape dans cette démarche. En s'appuyant sur le site internet Ma santé en Bourgogne Franche-Comté, ce comité a comme objectif de relayer les activités des 4 commissions de la CRSA.

Bruno HERRY



I. Activité 2018 de la CRSA Bourgogne-Franche-Comté

En 2018, la CRSA BFC s'est réunie 5 fois en formation plénière. Les séances sont organisées en alternance à Dijon et à Besançon. Au 19 novembre 2018, la CRSA BFC est composée de 91 membres ayant voix délibérative.

Un travail d'amélioration a été réalisé au niveau des ordres du jour des séances plénières pour qu'ils soient moins denses et qu'ils favorisent davantage les échanges et la participation des membres.

Dans la mesure du possible sont présentés en séance plénière :

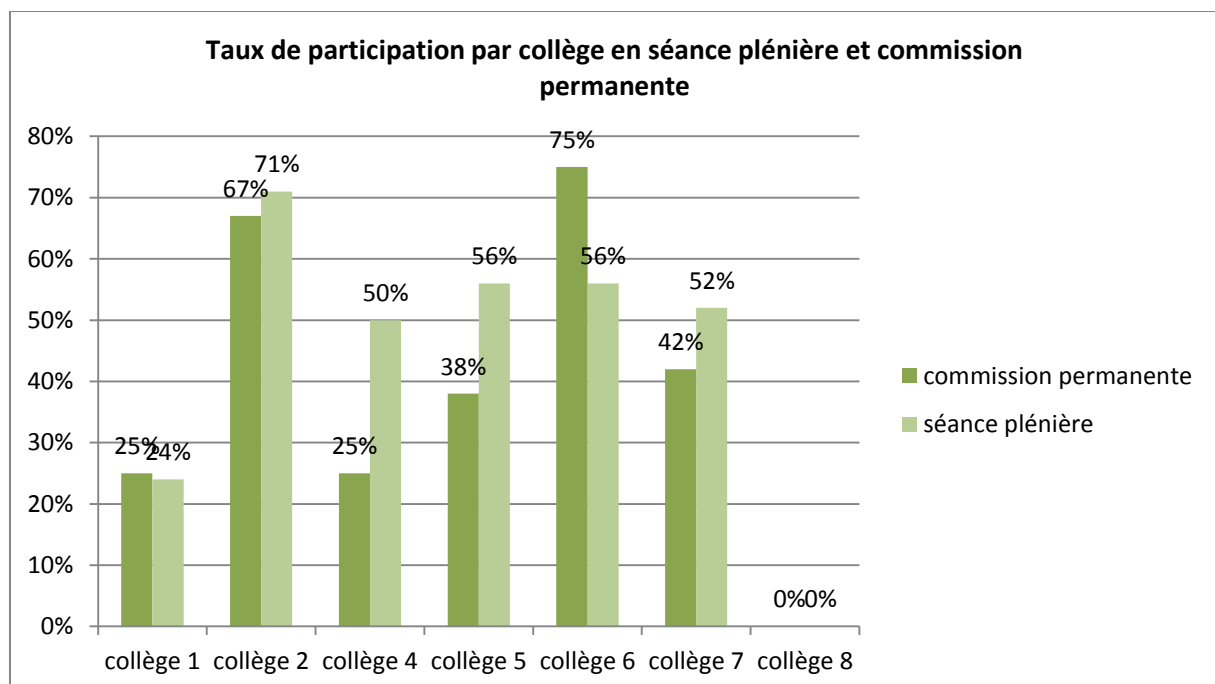
- un parcours de soins, de santé ou de vie, présent dans le PRS ou un projet de l'ARS ;
- le retour sur une action financée par le fonds d'intervention régional démocratie en santé ou sur une action en lien avec la démocratie en santé.

En 2018 ont été présentés par l'ARS :

- le projet territoire santé numérique : E.ticss
- le plan maladies neurodégénératives
- le parcours santé mentale

Les porteurs de projets suivants, financés sur les fonds démocratie sanitaire dans le cadre de l'appel à projet, sont venus présenter le bilan de leurs actions en séance plénière :

- Améliorer le parcours de soins des personnes vulnérables bénéficiaires de soins en santé mentale par l'union régionale des associations familiales, URAF BFC
- Présentation vie affective et sexuelle, Esat Epnak



1. Co-construction du projet régional de santé et avis final

Trois séances plénières de 2018 ont donné lieu à l'examen du Projet Régional de Santé 2018-2028 (PRS BFC) qui a été arrêté le 2 juillet 2018 par le directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté à l'issue de plus de 20 mois de travaux.

La CRSA a largement contribué à l'élaboration de ce document programmatique qui intègre les grands changements que le système doit amorcer pour faire face aux défis à relever aujourd'hui : maladies chroniques, vieillissement, démographie déficitaire des professionnels de santé, gradation des soins et coordination des professionnels.

La CRSA a été consultée à chaque étape de la construction du PRS : cadre d'orientation stratégique, schéma régional de santé, PRAPS et volet franco-suisse. La CRSA a rendu un avis sur l'ensemble de ce document le 26 avril 2018 après une période de consultation de 3 mois qui s'est déroulée entre le 5 février et 5 avril.

De très nombreuses suggestions ont été formulées dans le cadre de cet avis, notamment celles relatives à l'affichage plus explicite de la doctrine régionale sur certains points : hôpitaux de proximité, médecins spécialistes, priorité à donner à l'accès aux soins de premiers recours...

Beaucoup de ces suggestions de la CRSA ont été prises en compte dans la version définitive du PRS. Comme cela avait été demandé par la CRSA, l'Agence régionale de santé a présenté les modifications effectuées suite à son avis lors de la plénière du 20 septembre 2018.

La commission permanente de la CRSA a, quant à elle, proposé les modalités de suivi de la mise en œuvre de ce PRS BFC lors de sa séance du 6 septembre. Ce suivi annuel s'organise autour de la présentation de réalisations effectives concernant les 6 thèmes qui structurent le document de présentation du PRS destiné au grand public.

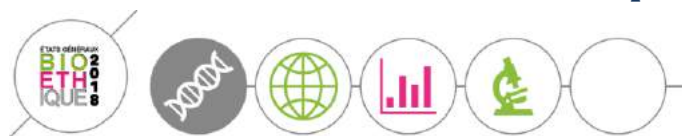
2. Avis sur les zonages des professionnels de santé libéraux

La CRSA a été saisie sur 3 révisions de zonage des professionnels de santé libéraux sur lesquels elle a donné un avis favorable :

- Médecins généralistes
- Orthophonistes
- Masseurs kinésithérapeutes

Ces zonages permettent de délimiter les territoires donnant le droit à des aides à l'installation pour les professionnels de santé concernés.

3. La révision de la loi de bioéthique



L'espace régional de réflexion éthique de Bourgogne-Franche-Comté (EREBFC) a invité la CRSA à participer à la réflexion sur la révision de la loi bioéthique.

Deux groupes de travail ont été organisés avec les membres de la conférence, volontaires pour faire des propositions de révision de la loi autour du don de produits issus du corps humain et de la fin de vie.

L'EREBFC est venu présenter la synthèse de ces travaux à la séance plénière du 4 décembre et a invité la CRSA à poursuivre leur collaboration en 2019 sur la thématique de l'intelligence artificielle.

4. L'appel à projet démocratie en santé 2018

En 2018, 100 000 euros ont été fléchés pour l'appel à projet (AAP) démocratie en santé. Afin de permettre de développer l'implication des usagers dans la démarche parcours, cette AAP a été orienté autour des 13 parcours de santé du PRS, selon les deux axes propres au fonds d'intervention régional (FIR) démocratie sanitaire, à savoir le recueil de l'expression des usagers et la formation des usagers et de leurs représentants :

1. Personnes âgées
2. Handicap : une réponse accompagnée pour tous
3. Précarité-vulnérabilité
4. Santé mentale et psychiatrie
5. Cancer
6. Diabète
7. Maladies cardiovasculaires
8. Neurologie
9. Nutrition santé
10. Maternité-parentalité
11. Développement de l'enfant
12. Adolescents et jeunes adultes
13. Addictions

Vingt-huit projets ont été déposés pour un montant total de 583 000 euros. 12 dossiers ont été jugés non recevables, car ne répondant pas aux critères de l'AAP.

Les dossiers ont été transmis aux membres de la commission permanente avec, à leur demande, un avis des directeurs de parcours de l'ARS. La commission permanente a étudié 13 dossiers ayant reçu un avis favorable de l'agence et en a retenu 7 pour un montant global de 133 202 euros. Afin de respecter l'enveloppe allouée, un arbitrage a été nécessaire. Ainsi en 2018, 6 projets de démocratie en santé ont reçu un financement.

Pour l'axe formation :

- ✓ L'association le Liseron pour son projet « Accompagnement des adolescents pendant leur période d'hospitalisation par une équipe de bénévoles, en lien avec les équipes soignantes et éducatives »
- ✓ La fédération des acteurs de la solidarité pour son projet « Formation-action en pair-aidance à l'échelle régionale »

Pour l'axe recueil de l'expression des usagers :

- ✓ Les invités au festin pour son projet « Favoriser l'expression des participants : un vecteur d'inclusion et de déstigmatisation ».
- ✓ L'association Pluradys pour son projet « Développer le pouvoir d'agir des parents d'enfants porteurs de troubles neuro-développementaux ».
- ✓ La résidence Grandille pour son projet « Parcours Personnes âgées en Puisaye : les usagers ont la parole ».
- ✓ L'association « Vivre au féminin » pour son projet « la Maison des femmes ».

Il est à noter que certaines actions démocratie en santé font l'objet de financement en dehors de l'appel à projet. Ainsi, pour l'axe formation, les formations des usagers des établissements de santé sont financées au niveau national via l'UNAASS. Au niveau régional, les formations à destination des personnes accueillies en établissements médico-sociaux sont financées par le FIR.

Pour l'axe communication, le site internet Ma santé en Bourgogne-Franche-Comté et les outils de communication associés font l'objet d'une convention hors appel à projet.

Enfin, pour l'axe recueil de l'expression des usagers, les débats publics de la CRSA font l'objet de financements supplémentaires.

5. Articulation avec les Conseils territoriaux de santé



Une structure de coordination de la démocratie en santé a été mise en place en 2017 constituée des présidents des 8 conseils territoriaux de santé (CTS), des présidents des commissions spécialisées et du président de la CRSA. L'objectif de cette structure est d'articuler les travaux et les avis, d'une part autour du PRS mais également dans le cadre des débats publics de la CRSA. Cette structure de coordination s'est réunie une seule fois en 2018.

En 2019 cette structure de coordination s'élargira à la présidente de France Assos Santé. Elle se réunira en alternance avec la commission permanente, en présence du DGARS.

Par ailleurs, en attente du décret qui permettra de désigner des représentants des CTS au collège 3 de la CRSA, les présidents des CTS sont systématiquement invités aux séances plénières de la CRSA.

6. Les débats publics dans les territoires de démocratie en santé

En 2018, la CRSA a souhaité organiser des débats publics sur 4 territoires de démocratie en santé, en lien avec les CTS, sur des thématiques prioritaires du projet régional de santé.

Suite à un marché public, l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne-Franche-Comté (IREPS BFC) a été retenue pour accompagner cette démarche, dans un objectif de participation des citoyens au-delà des instances de concertation.

La structure de coordination de la démocratie en santé a fait le choix d'organiser ces 4 débats sur les territoires suivants : Nord-Franche-Comté, Nièvre, Haute-Saône et Côte d'Or.

Seuls deux débats ont été effectivement organisés en 2018, dans la Nièvre et en Haute-Saône. Le débat du CTS Nord Franche Comté aura lieu le 10 janvier 2019. Du fait d'un changement de présidence et de délégué départemental, le débat du CTS de Côte d'Or est repoussé au second trimestre 2019.

➤ États Généraux de la santé dans la Nièvre



Le conseil territorial de santé de la Nièvre, présidé par le Dr BOUILLOT, a mobilisé les acteurs de la santé du département pour réfléchir collectivement et faire des propositions pour améliorer le système de santé du département. 3 groupes de travail se sont réunis sur différentes thématiques :

- Organisation de l'offre de soin.
- Organisation du secteur médico-social.
- Attractivité du territoire et enseignement supérieur.

Afin de mettre en valeur les initiatives locales et proposer des actions innovantes.

Trois documents préparatoires ont été rédigés puis largement diffusés :

- Le portrait de santé des Nivernais.
- Les dispositifs existants dans la Nièvre.
- Les priorités et propositions des acteurs nivernais.

Ils sont consultables sur le site Ma santé en BFC : <https://ma-sante-en-bourgogne-franche-comte.org/actualites/etats-generaux-de-la-sante-documents-preparatoires>.



Une restitution de leurs travaux le 1^{er} mars 2018 en présence de la Ministre Agnès Buzyn et de 800 Nivernais a permis d'échanger avec les citoyens, les professionnels et les élus du territoire.

➤ La Haute-Saône, une terre attractive et dynamique pour les professionnels de la santé

Le conseil territorial de santé de la Haute-Saône, présidé par Pascal MATHIS, directeur général du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône, a organisé un débat public portant sur l'attractivité du territoire le 18 octobre 2018. Deux tables rondes ont été organisées :



- Mobilité et solidarité sur le territoire.
- Dynamisme et attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Ces thématiques ont été identifiées par le CTS suite à une enquête réalisée auprès des citoyens. Environ 180 personnes étaient présentes pour ce débat public.

7. Stratégie de communication de la démocratie en santé

Suite à une étude d'impact réalisée par le cabinet EY, il semblait opportun aux membres de la CRSA d'améliorer la communication autour de la démocratie en santé. Une stratégie globale a été définie et un comité d'orientation de la communication, composé de membres des commissions spécialisées et des CTS, a été constitué fin 2017. L'objectif de ce comité est de travailler à l'amélioration et à l'orientation de la ligne éditoriale des outils de communication « Ma santé en Bourgogne-Franche-Comté », c'est-à-dire :

✓ **Le site internet « Ma santé en Bourgogne-Franche-Comté »**

Au moment de leur désignation, les membres de la CRSA reçoivent des codes d'accès personnels pour se connecter sur l'espace réservé « instance ». Ils ont accès aux documents de la CRSA et des commissions spécialisées dans lesquels ils siègent, de manière permanente. L'ensemble des documents est publié dans cet espace et n'est plus adressé par mail.

✓ **La newsletter « Ma santé en Bourgogne-Franche-Comté »**

La newsletter « Ma santé en Bourgogne-Franche-Comté » est trimestrielle. Adressée à l'ensemble des membres de la CRSA, elle présente les points d'actualité de la démocratie en santé dans la région.

✓ **La veille documentaire « démocratie en santé »**

Une veille documentaire « démocratie en santé » est envoyée périodiquement aux membres de la CRSA.

OBJECTIFS DU COMITÉ COMMUNICATION



Créer un espace d'échange et de réflexion sur la stratégie globale de communication



Relayer les besoins/attentes/questions de chaque commission



Favoriser l'interconnaissance au sein de la sphère démocratie en santé



Valoriser les travaux réalisés en commissions



EN 2018 5 RÉUNIONS DIJON ET BESANÇON

ARS BFC : département démocratie en santé et direction de la Communication
(2 personnes)

Ireps BFC, professionnelles Documentation-Communication, directrice
(3 personnes)

2 membres par commission spécialisée de la CRSA
(8 personnes)

1 membre par conseil territorial de santé (CTS)
(8 membres)



Définition des grandes problématiques

Comment aller vers le grand public ?

Comment donner la parole aux usagers ?

Comment informer sur les sujets sensibles d'actualité ?

Comment articuler les circuits d'information entre CTS et CRSA ?

Comment faire connaître les représentants d'usagers ?

Comment améliorer la sélection et la diffusion des informations ?

Comment fédérer et mobiliser les réseaux de la sphère démocratie en santé ?

Comment amener le grand public vers le site Ma santé en Bourgogne-Franche-Comté ?

Comment valoriser l'existant et créer une véritable dynamique autour du projet ?

TRAVAUX ENGAGÉS



Travail sur la refonte du site

Concevoir une navigation simplifiée et une structure + ergonomique

Travailler sur la littératie en santé*

Privilégier les thématiques pratiques et le format vidéo

Créer un espace de parole pour les usagers et ajouter des témoignages

Améliorer le maillage territorial des informations

S'articuler avec France Assos Santé pour la partie Droits des Usagers



Définition et production de la fiche missions et de la fiche contact des correspondants



Mise en place des sondages

Définition des thématiques

Échanges autour des résultats



Amélioration du module Devenir citoyen du système de santé

Test du module

Définition des points d'amélioration : nouveaux contenus, usages à croiser avec formation en présence, travail sur la dynamique, sélection et mise en valeur des informations-clés



Participation à la rédaction de la lettre d'information trimestrielle

Participation au comité de rédaction : choix des articles qui seront publiés

Proposition et choix des thématiques

Rédaction d'articles en lien avec les sujets traités en CTS ou commissions



Réalisation d'un support de communication

Définition du contenu

Réflexion sur les éléments de langage

Choix graphiques - ergonomie

* La littératie en santé est reconnue être un élément déterminant de la santé publique. On entend par ce terme la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé.

La santé en action n°440 - Juin 2017

Données générales du site

11 120 sessions / 9 300 en 2017

72 % de nouvelles sessions / 56%
 (internauts venant pour la première fois)

32 725 pages vues / 34 105

2.8 pages vues par session / 3 pages

55% de taux de rebond */ 49%
 Pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page web
 et qui ont quitté le site après, sans consulter d'autres pages

2 min 50 sec de durée moyenne de
 connexion / 3 min 40 sec

+ : nombre de sessions et de nouvelles
 sessions en hausse donc le site continue
 d'intéresser

- : taux de rebond en augmentation
 donc référencement à améliorer

- : temps de connexion en baisse donc
 contenus à rendre plus attractifs
 (navigation à rendre plus simple, plus
 ergonomique pour que les internautes
 ne quittent pas le site)

Origine géographique des internautes

46 % Bourgogne-Franche-Comté /
 36% en 2017

31 % Ile-de-France / 35%

3 % Grand Est / 6%

20 % Autres régions / 23%

+ : intérêt régional en hausse

Pages du site les + consultées

Espace RU
 Espaces Instances
 Espace Réservé
 Actualités

+ : espace RU de nouveau en tête
 (espaces instances n°1 en 2017)

Origine de navigation sur site

53 % Recherche Google / 66% en 2017

29 % Connexion directe / 28%

13 % Liens sur autres sites / 4.5%

5 % Réseaux sociaux / 1.5%

+ : meilleure connaissance
 du site

+ : meilleure visibilité sur les sites
 partenaires

+ : la page facebook amène + de trafic

- : référencement à améliorer

Technologies

78 % PC / 85% en 2017

18 % Mobile / 12% en 2017

4 % Tablette / 3% en 2017

Les internautes privilégient les
 connexions sur mobiles et tablettes

PAGE FACEBOOK

1 172 fans / 1 098 en 2017

74 % de femmes / 73%

26 % d'hommes / 27%

Origine : Dijon / Auxerre / Besançon
 Chalon-sur-Saône / Paris

Participation

Thématiques ayant suscité le plus
 d'interaction
 (j'aime, clic sur le lien, commentaire)

Écrans
 Offre de soins
 Sondage/ Devinette
 Épidémie / Campagne de prévention
 Moi(s) sans tabac

II. Perspectives 2019 de la CRSA :

Plan Ma santé 2022

Suite à l'annonce de la Ministre du plan Ma santé 2022, la CRSA et les CTS ont demandé l'organisation d'une séance plénière dédiée à ce plan.

Cette séance, préparée par la structure de coordination, sera organisée le 30 janvier et ouverte aux membres des 9 instances (CRSA et CTS) sur inscription.

L'objectif est notamment de croiser les orientations du PRS et celles de Ma santé 2022, mais également de s'emparer des sujets régionaux.

Suivi du PRS

Afin de suivre l'avancée du Projet régional de santé, la CRSA souhaite que l'ARS présente en séance plénière l'avancée des travaux sur 6 thématiques prioritaires :

- Faire le choix de la prévention
- Faciliter l'autonomie et l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société
- Améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragiles
- Réorganiser l'accès aux soins urgents
- Améliorer la prise en charge de la santé mentale
- E.santé : tirer pleinement parti des usages du numérique en santé

En 2019, une thématique prioritaire sera présentée à chaque séance plénière, avoir une présentation d'actions concrètes et positives, un retour sur un projet de démocratie en santé et une table ronde d'acteurs et de partenaires impliqués dans le sujet.

En outre, afin d'améliorer l'articulation entre les commissions spécialisées et la CRSA, et entre la commission permanente et la CRSA dans sa formation plénière, la préparation des séances plénières sera confié à la commission spécialisée référente ou à la commission permanente pour les sujets transversaux.

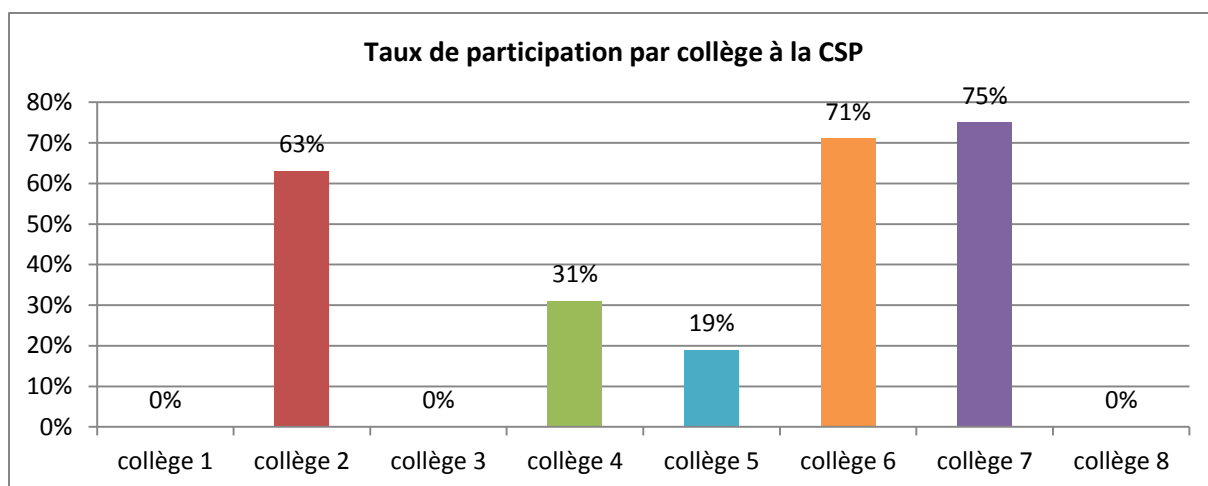
III. Activité 2018 des commissions spécialisées de la CRSA

1. Commission spécialisée prévention

La commission spécialisée prévention est présidée par Isabelle MILLOT, directrice de l'Ireps BFC et vice présidée par Catherine SCHMITT, présidente de Yonne nature environnement.

La commission comprend 27 membres ayant voix délibérative.

La commission prévention s'est réunie 4 fois en 2018.



Date	Ordre du jour
27 mars	Consultation officielle sur le PRS Echanges sur la santé au travail Actualités en prévention - promotion de la santé des membres Informations sur le service sanitaire
24 mai	Écrans et santé : <ul style="list-style-type: none"> - Projet « semaine sans écran » du Groupement des Professionnels de Santé du Grand Ouest Dijonnais. - Exposition des enfants de moins de 3 ans aux écrans : enquête auprès des parents. Travail de thèse de médecine générale. - Qu'en disent les documentalistes ? Éoliennes et santé, introduction. Actualités en prévention - promotion de la santé des membres.
04 octobre	Éoliennes et santé : Questions sur les infrasons/réponses. Maladies vectorielles et santé : enjeux en BFC. Actualités nationales, régionales et des membres. Echanges sur le plan « ma santé 2022 ». Bilan d'étape de la CSP, perspectives de travail et communication.
13 décembre	Activité du MEDEF en prévention-santé. Financements de la prévention en région BFC. Actualités régionales et en prévention des membres de la commission. Perspectives.

En parallèle des sujets traités, deux sujets sont fils rouges tout au long de la mandature :

- ✓ La participation des jeunes aux questions de santé.
- ✓ La santé environnementale, en lien avec les actions du PRSE3 et le COS (cadre d'orientation stratégique) du PRS 2018-2027 pour intégrer le changement climatique.

Bilan 2018

On observe une participation assidue et active des membres aux réunions. La règle de fonctionnement établie au lancement de la mandature (septembre 2016) sur la limitation des temps de présentation formels au profit d'échanges et de débats au sein de la commission est respectée. La commission est plus participative.

La diversité des populations et des champs couverts, l'actualité chargée au niveau national comme régional, rendent difficiles la priorisation des sujets à traiter en commission. La 1^{ère} réunion de 2019 sera l'occasion d'une évaluation intermédiaire à mi-parcours et d'une validation collective des perspectives présentées ci-dessous.

Perspectives 2019

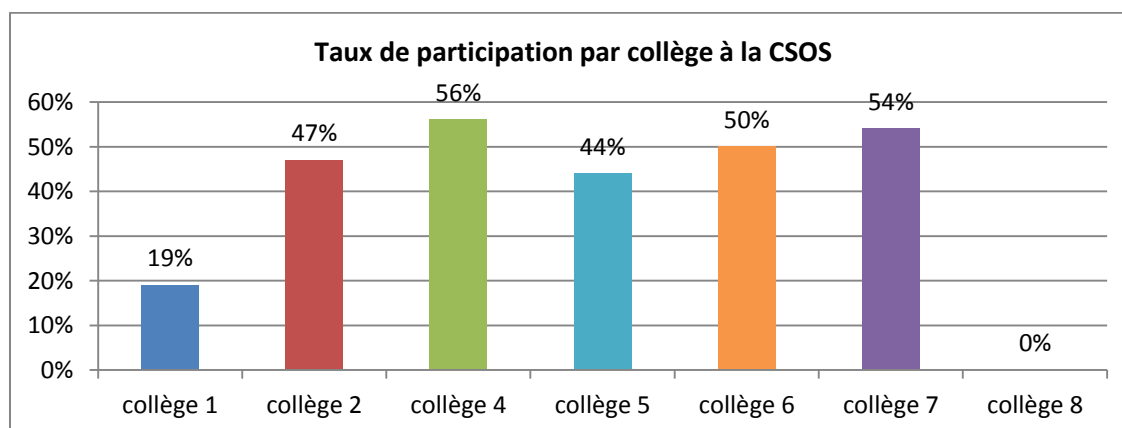
- Poursuite du partage d'informations systématique lors de chaque séance autour de l'actualité du réseau de chaque membre dans le champ de la prévention-promotion de la santé (PPS).
- Points d'information réguliers sur 2 sujets :
 - o Le déploiement du service sanitaire en région, ce dispositif étant jugé particulièrement porteur en matière d'acculturation des professionnels de santé à la PPS.
 - o Les missions et activités du réseau régional d'appui à la prévention promotion de la santé (Rrapps) en cours de structuration.
- Échanges autour de la coordination des politiques publiques, de l'évaluation et du financement de la prévention par l'ARS
- Mise en place d'un groupe de travail thématique sur « Santé au travail / Santé publique – Addiction » en lien avec le Plan régional santé travail (PRST 3).
- Mobilisation possible de la commission sur l'évaluation du plan national de santé publique « priorité prévention » et de sa déclinaison en région.
- Préparation d'une séance plénière [Avancement de la thématique « faire le choix de la prévention » du PRS].
- Mobilisation possible de la commission sur la déclinaison de la stratégie nationale des PE (perturbateurs endocriniens) dans les territoires : en lien avec le PNSE2.

2. Commission spécialisée de l'organisation des soins

La commission spécialisée de l'organisation des soins est présidée par Yves BARD, représentant des organisations professionnelles d'employeurs au titre de l'U2P BFC et vice-présidée par Michel SERIN, représentant des centres, maisons et pôles de santé au titre de la fédération des maisons et groupements interprofessionnels de santé de Bourgogne (FEMAGISB).

La commission comprend 41 membres ayant voix délibérative.

La CSOS s'est réunie 9 fois en 2018 à raison d'une commission mensuelle.



L'organisation en bi-site avec vote électronique :

La commission s'est déroulée en bi-site Besançon et Dijon grâce à la mise en place de visio-conférence afin de faciliter la participation de tous. Le Président alterne sa présence entre les deux sites. Les votes en commission se font par boîtiers électroniques distribués à chaque membre, permettant une utilisation simple et plus rapide que l'ancienne méthode.

Toutefois, malgré ces facilités, l'atteinte du quorum reste un problème récurrent, même si aucune séance n'a dû être reportée.

Date/lieux	Ordre du jour
28 février	<p>CHRU de Besançon (25) Demande de renouvellement d'un équipement matériel lourd avec changement d'appareil : IRM Avis favorable</p> <p>Demande d'autorisation pour une activité de médecine en hospitalisation complète sur le site Saint Jacques à Besançon Avis favorable</p> <p>Centre de santé départemental de Saône et Loire (71) Demande de création d'un centre de santé Avis favorable</p> <p>Maison de santé pluri-professionnelle à Matour (71) Demande de création de maison de santé Avis favorable</p> <p>SCM IRM 70 Demande de renouvellement d'un équipement matériel lourd avec changement d'appareil : scanner Avis favorable</p> <p>GIE le DARCY à Montceau les Mines (71) Demande de renouvellement d'un équipement matériel lourd avec changement d'appareil : IRM Avis favorable</p> <p>Centre Hospitalier de Dole (39) Demande de renouvellement d'un équipement matériel lourd avec changement d'appareil : scanner Avis favorable</p>
30 mars	<p>Centre Hospitalier de MONTCEAU LES MINES Demande d'autorisation pour une activité de soins de suite et de réadaptation : - avec mention de prise en charge cardiovasculaire en hôpital de jour, - avec mention de prise en charge spécialisée des affections respiratoires - avec mention de prise en charge spécialisée des affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance en hôpital de jour et hospitalisation complète Avis favorables</p> <p>Centre de santé de Lure (70) Demande de création d'un centre de santé. Avis favorable</p> <p>Rédaction de l'avis de la CSOS concernant le PRS2.</p>
27 avril	<p>Centre de médecine nucléaire du parc à Mâcon (71) Demande d'autorisation d'équipement lourd : renouvellement avec changement de gamma caméra. Avis favorable</p> <p>Centre de médecine nucléaire du parc à Sens (89) Demande d'autorisation d'équipement lourd : renouvellement avec changement de gamma caméra. Avis favorable</p>

	<p>GIE IRM Sainte Marguerite (89) Demande d'autorisation de remplacement d'IRM. Avis favorable</p> <p>KORIAN Sainte Colombe (89) Demande d'autorisation de délocalisation et création d'une activité de SSR mention affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et hospitalisation de jour. Avis favorable</p> <p>Centre Hospitalier de Clamecy (58) Demande d'autorisation d'équipement lourd : renouvellement avec changement de scanner. Avis favorable</p> <p>CHRU Besançon (25) Demande d'autorisation de changement de site pour une activité de SSR mention affections de l'appareil locomoteur et système nerveux. Avis favorable</p> <p>SCM IMMED 90 Demande d'autorisation de remplacement de scanner. Avis favorable</p> <p>Maison de santé pluri-professionnelle à Raddon Chapendu (70) Demande de création de maison de santé Avis favorable</p> <p>Maison de santé pluri-professionnelle à Decize (58) Demande de création de maison de santé Avis favorable</p>
25 mai	<p>Hospices Civils de Beaune Demande de remplacement d'équipement matériel lourd : scanner Avis favorable</p> <p>SCM TEP à Mâcon (71) Demande d'autorisation d'équipement lourd : caméra tomographique à émission de positons Avis favorable</p> <p>SELARL Nucléaris (71) Demande de remplacement d'équipement matériel lourd : gamma caméra Avis favorable</p> <p>Centre de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelles Le Bourbonnais (71) Demande d'autorisation d'une activité de soins de suite et réadaptation mention affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance, en hospitalisation de jour. Avis favorable</p> <p>Centre Hospitalier de Clamecy (58) Demande d'autorisation d'une activité de médecine en hospitalisation de jour. Avis favorable</p> <p>CHRU Besançon (25) Demande d'autorisation d'activité de soins de diagnostic prénatal (DPN) pour la pratique des analyses de génétique moléculaire en vue d'établir un diagnostic prénatal in utero Avis favorable</p>
27 juin	<p>Maison de santé pluri-professionnelle à Seurre (21) Demande de création de maison de santé Avis favorable</p>

27 juin (suite)	<p>Maison de santé pluri-professionnelle à Avallon (89) Demande de création de maison de santé Avis favorable</p> <p>Maison de santé pluri-professionnelle à Bléneau (89) Demande de création de maison de santé Avis favorable</p> <p>Maison de santé pluri-professionnelle à Marnay (70) Demande de création d'une maison de santé pluri-professionnelle Avis favorable</p> <p>Projet de santé des professionnels de santé de LAVONCOURT (Pays Graylois) (70) Demande de création d'une équipe de soins primaires Avis favorable</p>
18 juillet	<p>Avis des membres de la sur le cahier des charges de la permanence des soins ambulatoire (PDSA) en Bourgogne Franche Comté. Avis favorable</p> <p>Maison de santé de coursons les carrières (89) Demande de création d'une maison de santé pluri-professionnelle Avis favorable</p> <p>Clinique de Cosne sur Loire (58) Retrait d'autorisation d'activité de soins de gynécologie obstétrique délivrée à la clinique de Cosne sur Loire en application de l'article L 6122-13 du code de la santé publique suite à suspension. Avis favorable</p> <p>Centre Hospitalier Saint Claude (39) Retrait d'autorisation d'activité de soins de gynécologie obstétrique délivrée au centre hospitalier Louis Jaillon à Saint Claude en application de l'article L 6122-13 du code de la santé publique suite à suspension. Avis favorable</p>
21 novembre	<p>Maison de santé pluri-professionnelle à Saint-Seine-l'Abbaye (21) Demande de création de maison de santé Avis favorable</p> <p>GIE Imagerie Médicale Nord Franche-Comté (90) Demande d'autorisation de changement de lieu d'implantation d'un appareil IRM et de son remplacement sur le site de Belfort (90) Avis favorable</p> <p>Centre Hospitalier de Mâcon (71) Demande d'autorisation d'activité de soins de médecine en hospitalisation de jour en addictologie sur le site de la Providence du CH de MACON. Avis favorable</p> <p>SAS INICEA Jouvence Nutrition Demande de cession de l'autorisation d'activité de soins de SSR généraliste en HDJ et en HC, implantée sur le site de l'établissement SSR Jouvence Nutrition à Messigny-et -Vantoux, détenue initialement par la SAS Jouvence Nutrition au profit de la SAS INICEA Jouvence Nutrition Avis favorable</p>
19 décembre	<p>Centre hospitalier de Montceau les Mines (71) Demande d'autorisation de la mention spécialisée SSR de prise en charge des affections de la personne âgée polyopathologique dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète. Avis favorable</p> <p>SAS Noalys Demande de transfert d'autorisation d'activité de SSR polyvalents en hospitalisation complète de Belfort vers Montbéliard et demande nouvelle de SSR polyvalents en hospitalisation de jour au profit de la SAS Noalys Avis favorable</p> <p>Centre Hospitalier jura sud. Demande de regroupement sur le site de Lons-le-Saunier, des activités de soins de longue durée exercées conjointement sur les sites de Lons-le-Saunier et de Champagnole. Avis favorable</p>

Bilan 2018

- Activité soutenue de la commission.
- Prise de décision de la commission sur le maintien de la tenue des séances sur les sites de Dijon et Besançon avec le concours de la visio-conférence et des votes électroniques.

Perspectives 2019

- Accompagnement de la mise en œuvre du nouveau PRS et de ce fait un nombre de séances à prévoir en augmentation avec une durée plus longues des séances.
- Poursuite de la transparence sur les actions et décisions de l'agence vis à vis des avis rendus par la CSOS.
- Volonté de débats sereins et respectueux des avis de l'ensemble des membres.
- Poursuite des points d'actualité réguliers lors des séances.
- Interpellation des membres titulaires qui ne viennent pas siéger, sans prévenir leurs suppléants ou donner pouvoir et de leurs organisations pour favoriser le présentéisme.

3. Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux (CSMS)

La commission spécialisée pour les prises en charges et accompagnements médico sociaux est présidée par Fabrice TOLETTI, représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en situation de handicap (collège 7e), au titre de l'union régionale des pupilles de l'enseignement public (URPEP).

Robert CREEL, vice-président, représente les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées (collège 7f), au titre de l'association "les Bons enfants" dont il est directeur général.

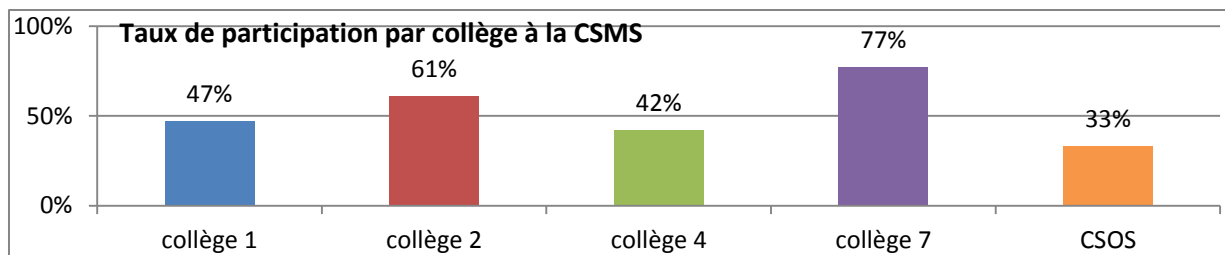
Sous leur égide, la CSMS apporte son expertise tant sur les thématiques relatives au "handicap" que sur celles qui concernent les personnes âgées ou retraitées; tout en tenant compte des problématiques de terrain.

29 membres titulaires, issus de 6 collèges de la CRSA, ont voix délibérative.

La directrice de l'autonomie de l'ARS BFC participe aux réunions, le cas échéant ses responsables de département, en fonction de l'actualité. La direction de l'autonomie concourt également à l'élaboration de l'ordre du jour (sujets d'actualité).

Afin de s'assurer un taux de participation optimum, la CSMS s'organise en bi site : en présentiel alternativement sur Dijon et Besançon, avec visioconférence sur l'autre site.

Au cours de l'année 2018, la commission s'est réunie 3 fois.



La commission du 20 mars a été consacrée exclusivement aux travaux sur le PRS 2018-2022. La CSMS s'est concertée sur l'annexe opposable médico-sociale du schéma régional de santé, élaborée par la direction de l'autonomie. Reconnaisant une démarche de qualité, la CSMS a toutefois fait quelques observations, notamment sur les points suivants :

- L'inclusion en milieu ordinaire et externalisation des classes
- Formation des professionnels intervenant en établissements et services médico-sociaux
- Services à domicile
- Personnes âgées
- Evaluation du PRS
- Prévention en ESMS
- Efficience et virage inclusif
- Aidants

Lors de la commission du 12 juin 2018, la CSMS a donné un avis favorable sur l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2018-2022. La commission a également pris connaissance du bilan de la mise en œuvre du 3ème plan autisme BFC et des orientations de la stratégie nationale. Lors de cette réunion, la direction de l'autonomie a présenté le dispositif relatif à l'hébergement temporaire dans le cadre du PAERPA et le dispositif d'astreinte infirmière de nuit en EHPAD.

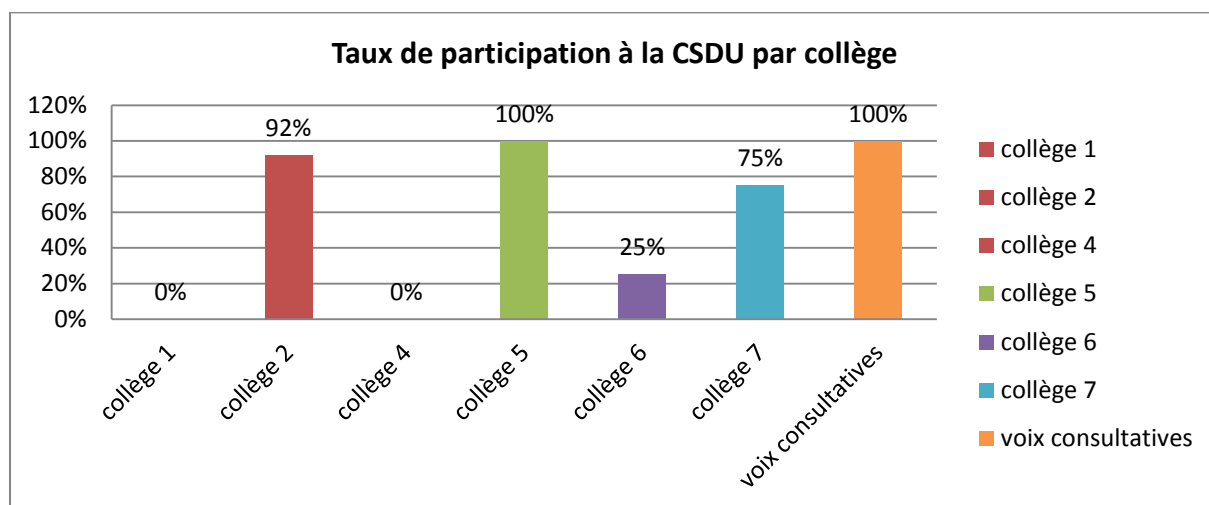
Le 11 septembre, la CSMS a donné un avis sur la stratégie régionale des financements complémentaires en EHPAD. Lors de cette réunion la direction de l'autonomie a présenté un panorama sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées et les perspectives. La CSMS a validé le processus d'identification des orientations individuelles des 20 ans et plus en établissements pour enfants handicapés de Bourgogne-Franche-Comté, mais se positionne davantage sur une réflexion globale à mener avec l'ensemble des partenaires. Elle souligne la situation des personnes polyhandicapées et la nécessité de prévoir des expérimentations sur des temps courts pour la préparation de certains jeunes (16-24 ans) qui ne sont pas prêts.

4. Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est présidée par Christian DEMOUGE, et vice présidée par Josette HARSTRICH, représentants des associations de retraités et personnes âgées, au titre, dans l'ordre, de l'union départementale des retraités FO et de Générations Mouvement 71.

La commission comprend 12 membres ayant voix délibérative et 1 membre consultatif.

En 2018, la CSDU s'est réunie 4 fois, en alternance sur Besançon et Dijon. Les ordres du jour sont préparés par le Président et la Vice-présidente avec l'appui de la chargée de mission démocratie en santé.



Le concours label droits des usagers :



Droits des usagers de la santé

Chaque année, des expériences exemplaires et des projets innovants mettant en œuvre les droits des usagers sont primés par le dispositif « Label concours droits des usagers de la santé ». Celui-ci repère et valorise les bonnes pratiques d'appropriation des droits par les acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social.

Cette année, 11 dossiers ont été présentés en Bourgogne-Franche-Comté, pour le label et concours droits des usagers de la santé 2018.

Au vu du nombre de dossiers la CSDU a présélectionné 5 dossiers, dont les promoteurs ont été invités pour un échange avec la commission.

Suite aux échanges, la commission a évalué les dossiers en s'appuyant sur la grille d'évaluation nationale. Afin de faciliter les réflexions de la commission, des critères de cotation ont été définis préalablement afin de permettre une notation plus homogène de la part des membres de la commission.

Ainsi 2 projets ont été retenus pour le label régional et pour le concours national.

- **CHS la Chartreuse pour son projet Centre Intersectoriel d'Activités à Médiations Multiples (CIAMM)**



Le CIAMM est une structure intra-hospitalière support de soins qui utilise les médiations thérapeutiques comme outils privilégiés.

Chaque activité thérapeutique est une composante de la prise en charge du patient visant le bien-être, le développement de soi, le développement moteur, la socialisation, le développement cognitif et la maîtrise de

soi. L'encadrement des activités est assuré par un ou plusieurs professionnels de santé selon l'activité proposée.

Les activités proposées s'articulent autour de cinq axes :

- Les activités physiques adaptées
- Les activités psychocorporelles
- L'expression (arthérapie, écriture...)
- Les activités de sociothérapie (atelier de réhabilitation professionnelle, espaces verts...)
- L'ergothérapie, thérapie assistée de l'animal

Il est ouvert aux patients hospitalisés, quel que soit le mode d'hospitalisation ainsi qu'à ceux suivis en extrahospitalier. Il s'adresse aux patients des structures sanitaires et médico-sociales de l'établissement.

Les activités dispensées sont prescrites par un médecin de l'hôpital en concertation avec le patient et l'équipe soignante.

- **CCAS Nevers, pour ses ateliers numériques**



Il s'agit d'un dispositif innovant visant à renforcer et élargir l'accès aux droits par le biais d'ateliers numériques.

Le projet est né du constat partagé avec les partenaires d'une difficulté d'accès aux droits pour une partie de la population en raison de la numérisation des services publics.

Les usagers sont accueillis avec ou sans rendez-vous et accompagnés dans leurs démarches sur le point numérique mis à disposition par le CCAS de Nevers.

Cet accompagnement permet à chacun de pouvoir créer une adresse mail, un espace personnel (compte AMELI...) et, en lien avec les agents du service social, il permet d'effectuer tout type de démarches en ligne.

La délocalisation au sein des quartiers de la ville doit permettre de renforcer la proximité et de toucher de nouveaux publics dans de nouveaux lieux.

Les aidants :

En 2018, outre la consultation sur le PRS, la CSDU a choisi de travailler sur la thématique des aidants. Ainsi en juin, une sociologue du pôle de gérontologue et de l'innovation Bourgogne-Franche-Comté et une juriste de l'UFR, spécialiste des questions relatives à la loi ASV/Aidant, sont intervenues devant les membres de la commission. Lors de la commission suivante, au mois d'octobre, les membres ont fait des propositions pour améliorer la situation des aidants.

Le rapport annuel droits des usagers :

Chaque année, la Commission des Droits des Usagers (CSDU) est chargée, sous couvert de la CRSA, d'établir un rapport sur les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé. Pour l'année 2018 portant sur 2017, cet exercice a été facilité par la comparaison possible avec les résultats 2016, ce qui n'avait pas été possible l'année précédente en raison des résultats distincts pour les 2 ex-régions. La chargée de mission démocratie en santé a transmis les indicateurs tels que prévus par les textes aux membres de la commission ainsi que toutes les données qualitatives en lien avec les différents chapitres. Un groupe de travail composé de 7 membres ont analysé ces résultats et rédigé un rapport qui a été soumis à la commission dans sa formation plénière, puis à la CRSA qui l'a approuvé.

Toutefois, le décret datant de 2011, la majorité des indicateurs prévus n'existent plus à ce jour. Le rapport s'appauvrit d'année en année et les données sont de moins en moins objectivables. La CSDU est en attente d'une refonte du cahier des charges relative au contenu de ce rapport droit des usagers.

Perspectives 2019

- Inviter les membres des formations spécifiques à l'expression des usagers des conseils territoriaux de santé à un séminaire de travail.
- Programmer une fois par an la présentation par l'ARS :
 - ✓ De la synthèse des plaintes et réclamations.
 - ✓ Les informations relatives aux événements indésirables graves, à leur analyse et aux mesures correctives.
 - ✓ Une présentation des rapports de certification de la Haute Autorité de santé (HAS) des établissements certifiés au cours de l'année, notamment sur l'axe « droit des patients ».